

Microgreffe par technique FUT : Les PHOTOS

En préambule, il est utile de préciser que FUT est un acronyme anglais qui signifie, selon les cas : *Follicular Unit Transplant* ou *Follicular Unit Transection*.

Les vendeurs de greffes de cheveux - dont certains, experts capillaires autoproclamés - préfèrent, eux, s'en tenir à *Follicular Unit Transplant*, parce que *Transplant*, à l'opposé de *Transection*, n'évoque pas le bistouri : il ne faut pas affoler les candidats à la micro greffe capillaire en leur parlant de **Transection** (Ndr. Transect : couper transversalement - Dictionnaire Harrap's).

Mais, pour transplanter, il faut bien, au préalable, découper au bistouri et prélever - c'est-à-dire détacher du cuir chevelu - le lambeau de chair (ou bandelette), qui sera à son tour, toujours à l'aide d'un bistouri, fractionné et divisé en unités folliculaires ou micro greffons, d'où le mot « **Transection** », judicieusement approprié. Au passage, il faut savoir que du fait de la *transection*, la perte de greffons est évaluée, au minimum, à **7%**.

Pour en revenir à la dénomination FUT, il serait plus logique de parler de technique **FUTT**, avec deux **T** : **T** pour *Transection* et **T** pour *Transplant*.

Il vous sera aussi donné de lire dans certaines publications que la technique lambeau/bandelette - découpé au bistouri dans la nuque ou zone donneuse -, est aussi dénommée **F.U.S.S.** (*Follicular Unit Strip Surgery*), en français : Unité Folliculaire par Chirurgie du Lambeau (ou bande, ou bandelette). Ce qui démontre, s'il en était besoin, que la **greffe de cheveux** est bien un **ACTE CHIRURGICAL**, qui, faut-il le rappeler, pour la sécurité des patients, ne doit être pratiqué que par des chirurgiens qualifiés en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, dans des cliniques agréées par les autorités sanitaires.(décrets du 11 juillet 2005 et circulaire du Ministère de la Santé, du 23 décembre 2005).

Après ce survol sémantique de la définition des termes «capillaires greffiques », abordons, à présent, le marketing et la publicité des affairistes, recyclés dans le business - très fructueux - de la micro greffe capillaire. Sans parler de leurs greffe-tout-mercenaires, faux chirurgiens, mais vrais dangers du bistouri, qui se soucient de l'éthique comme de leur premier stéthoscope, car ils prétendent - de mauvaise foi, cela va sans dire - que la greffe de cheveux ne serait pas un acte chirurgical. Ils parlent, alors, de « micro transplantation douce »...

En effet, sur tous les sites Internet des « vendeurs de greffes » - on en recense plus de cinq cents (ce business est très lucratif) sur un célèbre moteur de recherches -, vous remarquerez qu'il n'y est jamais question du premier temps opératoire de la microgreffe capillaire. La « *Transection* », on n'en parle pas. Et pour cause.

En revanche, on vous parlera de la **microtransplantation folliculaire douce**, des résultats spectaculaires avec les **ultramicrogreffons** (Ndr : couper les cheveux en quatre ?) et des méga séances, qui permettent d'avoir deux fois plus de cheveux en une séance, pour deux fois moins cher : « *business is business* » !

Lorsqu'il nous est donné de lire tous ces boniments, qui constituent de véritables publicités mensongères, pour « embobiner » des personnes souvent fragilisées psychologiquement par leurs problèmes capillaires, nous sommes scandalisés par les pratiques de ces « margoulins de la greffe », qui n'ont, et pour cause, aucun scrupule pour encaisser, à chaque séance de greffe FUT, aux médiocres résultats, la somme moyenne de 5.000 Euros, pour trois à quatre heures d'intervention(sic).

Pour résumer, les bidonneurs de la greffe ne s'attardent jamais sur le premier temps opératoire : effractif, invasif et sanglant, car cela pourrait effrayer et faire fuir les candidats à la greffe de cheveux. Il est vrai que les greffe-tout, faux chirurgiens, mais vrais mercenaires au service de financiers de la greffe capillaire, sont loin de maîtriser une technique opératoire, qui requiert longue formation, qualification, compétence et maîtrise de la technique.

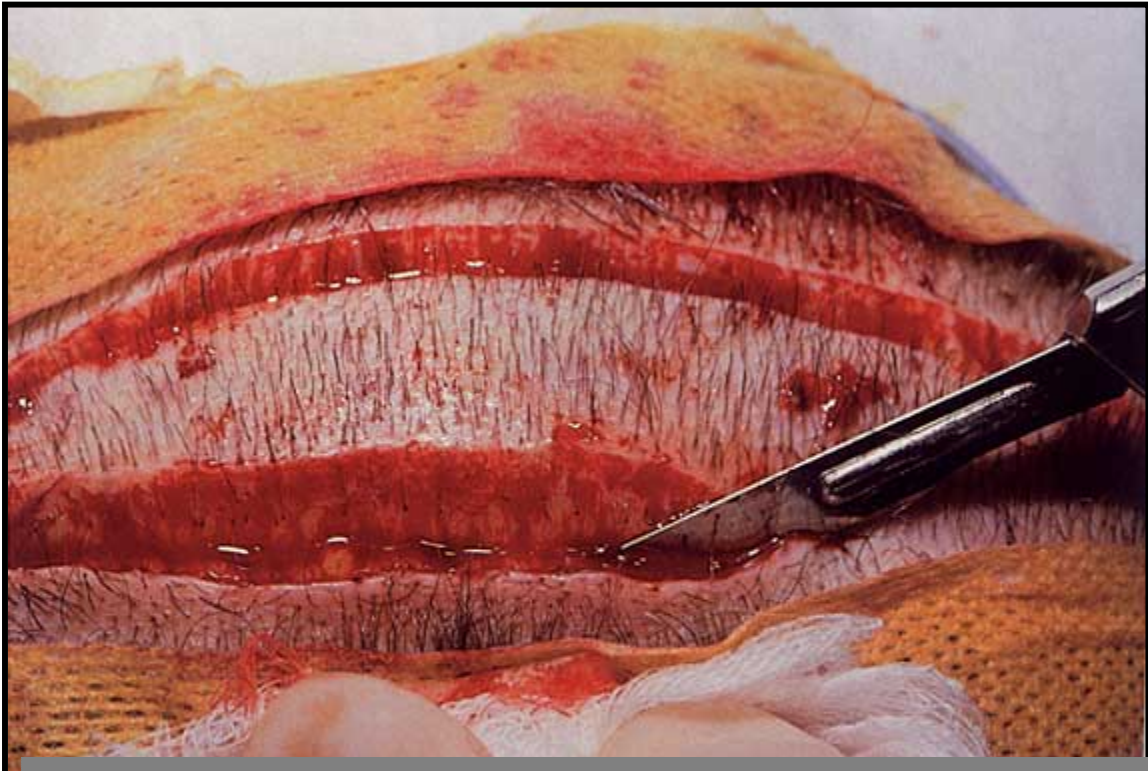
Certains greffe-tout sont souvent « formés » à la microgreffe capillaire, en une après-midi dans un atelier (sic) de congrès « d'officine esthétique », et se voient délivrer un diplôme au titre ronflant, mais bidon. On en connaît, qui affublent généreusement leurs cartes de visite de titres factices destinés à en mettre plein la vue aux gogos pour mieux les appâter : A 5000 Euros, en moyenne, la séance de greffe capillaire, il faut du décorum, il faut de la mise en scène, il faut du bluff. En un mot, il faut du **Cinéma**. C'est pour nous l'occasion d'évoquer notre célèbre Jean de LA FONTAINE (1621-1695) : « **Tout greffeur vit aux dépens de celui qui l'écoute... !** »

Rappelez-vous que dans le monde de la greffe capillaire, il y a plus souvent de grands bluffeurs que de bons greffeurs.

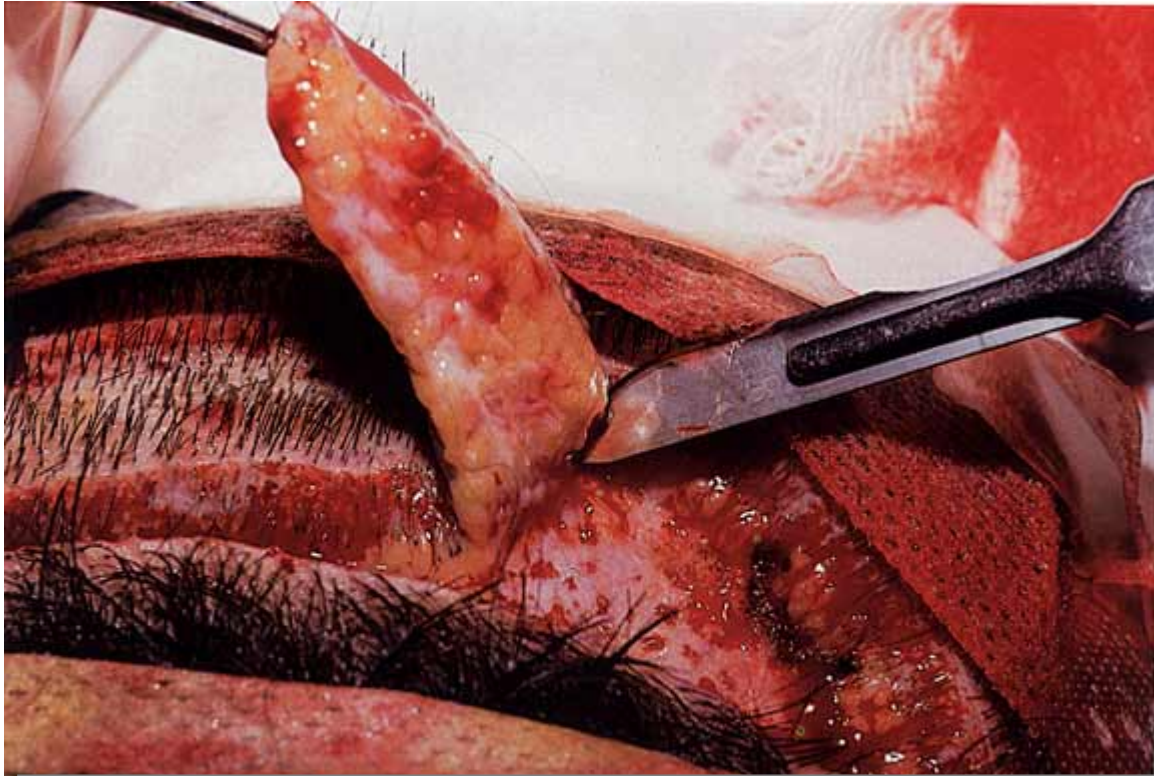
Notre rôle, à l'O.F.G.C., est justement d'ouvrir les yeux de tous les candidats à la greffe de cheveux, en leur montrant sept photos du premier temps opératoire d'une greffe de cheveux qui est avant tout un **ACTE CHIRURGICAL**, qui ne peut être pratiqué que par un chirurgien qualifié en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, dans un établissement agréé par les autorités sanitaires conformément aux décrets d'application du 11 juillet 2005 (Journal Officiel du 12 juillet 2005 sur www.legifrance.gouv.fr Ministère de la Santé) et à la circulaire du 23 décembre 2005, qui encadrent la pratique de la chirurgie esthétique.

Il est important de noter que la qualification de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, c'est **sept années d'études de médecine générale + cinq années d'Internat dans un service de spécialité de chirurgie plastique + deux années de Clinicat**, soit: **BAC+14**. Excusez du peu ! La qualification du chirurgien garantit la sécurité du patient. Rien à voir avec ces greffe-tout, autoproclamés « omnipraticiens » pour créer la confusion avec « omni plasticiens »... **Vous feriez-vous opérer de l'appendicite par un généraliste ? Prendriez-vous l'avion dont le pilote n'aurait pas son brevet de pilotage ou sa licence de vol ? Le chirurgien, lui, a un « permis d'opérer »** parce que son parcours professionnel atteste de sa **qualification** et de sa **compétence**.

Sans plus attendre, nous vous invitons à visionner les sept photos ci-dessous, qui montrent les principales phases du premier temps opératoire d'une microgreffe capillaire ou chirurgie esthétique de la calvitie :



Quand le chirurgien prélève le lambeau (ou bandelette) dans la nuque, celui-ci prend bien soin que la découpe au bistouri soit bien parallèle au sens de la pousse des cheveux, quelle que soit la région concernée



Il faut noter que la découpe du lambeau (ou bandelette) doit être réalisée soigneusement au dessus du fascia (membrane qui entoure les muscles et les fixe aux os du crâne), mais sous la graisse contenant les follicules évitant ainsi à la fois d'abîmer lesdits follicules tout en épargnant les structures vasculaires sous-jacentes.



L'Artère occipitale et ses branches sont clairement visibles immédiatement sous le fascia recouvrant le muscle occipital. On doit noter ici que ce vaisseau a été épargné par une délicate collecte de la zone donneuse en utilisant une solution, qui a permis d'élever le lambeau (ou bandelette) au-dessus des tissus nobles;



Réalisation d'une suture avec des points croisés au niveau de la zone de tension maximale, en utilisant du Monocryl® 0 (fil chirurgical) avec une grande aiguille.



Réalisation d'une suture simple enfouie au Monocryl® 0 (fil chirurgical) pour le reste de la zone donneuse.



Réalisation d'une suture cuticulaire.



Suture complète des deux berges de la plaie

Comme vous venez de le voir, la micro greffe capillaire est bien un **ACTE CHIRURGICAL**. La technique FUT, FUTT ou FUSS, est bien une technique effractive, invasive et sanglante. L'Académie Nationale de Médecine et L'Académie Nationale de Chirurgie, ont rappelé, s'il en était besoin, que la micro greffe capillaire est un **ACTE CHIRURGICAL**, qui ne doit être pratiqué que par un chirurgien qualifié en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, dans un établissement agréé par les autorités sanitaires.

**Aussi, candidat(e)s à la greffe de cheveux, si vous optez
pour la chirurgie esthétique de la calvitie
ou microgreffe capillaire,
Choisissez bien un CHIRURGIEN,
SINON RIEN !**

Un(e) Internaute averti(e) en vaux deux !